

Val de Briey, le 26 avril 2019

**Avis simple du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
Nord Meurthe-et-Mosellan**

Avis demandé par : Commune de Montigny-sur-Chiers.

Enregistré au syndicat mixte du SCOT le : 11 mars 2019.

Objet de la demande : Avis simple en tant que personne publique associée sur l'élaboration de la carte communale (CC).

Avis du syndicat mixte du SCoT : le projet de carte communale, élaboré par la commune de Montigny-sur-Chiers, est globalement compatible avec les prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT Nord 54 (DOO). **Le syndicat mixte émet donc un avis favorable.**

Exposés des remarques :

Les éléments figurant dans les différentes pièces du dossier font apparaître un projet de développement de la commune globalement en adéquation avec les grandes orientations du SCoT Nord 54.

Sur le pilier Economique du DOO :

La commune n'est pas concernée par les zones d'activité stratégiques identifiées par le SCoT Nord 54 ni même par une zone locale. Les enjeux de la préservation des espaces et des activités agricoles ont été bien pris en compte à travers le zonage et le rapport de présentation.

Sur le pilier Social du DOO :

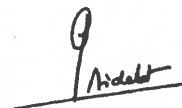
En l'absence de réflexion intercommunale sur les besoins en logements menée par la communauté de communes, le projet de développement de l'habitat reste mesuré et tient compte de la taille de la commune et des possibilités offertes par une carte communale. Les objectifs sont de combler les 14 dents creuses (2,9 Ha), de réaliser 7 logements en extension « relative » (0,7 Ha) et d'aménager une zone ludique, scolaire et de logements pour 17 unités (1,2 Ha) dans une commune de presque 500 habitants.

Sur le pilier Environnement :

La lecture du rapport de présentation et des objectifs de préservation des espaces ruraux, agricoles et forestiers du projet permettent, dans le respect des textes en vigueur, d'établir une compatibilité avec les objectifs du SCOT Nord 54.

Enfin, le projet communal tient compte des cartes d'aléas et de risques qui protègent et complexifient la gestion des espaces communaux.

Le Président,



Gérard DIDELOT

